



Restrictions d'eau au Pâquier, pourquoi?



Certaines personnes se sont demandées pourquoi cette mesure ne touchait que ce village.

Comme vous le savez tous certainement, le Conseil communal a pris un arrêté, le 13 juillet dernier, interdisant l'arrosage, le lavage de tous véhicules et le remplissage des piscines pour le village du Pâquier. Il a également été demandé aux agriculteurs de se fournir en eau pour leur bétail à Villiers.

Le reste du Val-de-Ruz bénéficie d'un réseau d'eau de secours du syndicat intercommunal pour l'alimentation en eau du Val-de-Ruz et des montagnes neuchâteloises (SIVAMO). En cas de nécessité, il alimente le Val-de-Ruz et les montagnes Neuchâteloises à partir de l'Areuse et du lac de Neuchâtel. Il est très utile lorsque les précipitations sont très faibles et a permis de ne pas prendre de restrictions pour les autres villages du Val-de-Ruz, en cette période de canicule.

La Joux-du-Plâne, Le Côté et Le Pâquier sont reliés au réseau du syndicat pour l'alimentation en eau potable des fermes de la chaîne du Chasseral (SECH), qui ne bénéficie malheureusement pas d'une réserve d'eau aussi conséquente que le SIVAMO. Il est en effet constitué uniquement de sources et de nappes phréatiques. Début juillet, ce réseau n'était déjà plus en mesure de subvenir aux besoins usuels des habitants. Le Conseil communal a donc décidé de remplir le réservoir du Pâquier en transportant l'eau depuis Villiers et en prenant des mesures de restrictions.

Début septembre, la situation des sources et des nappes phréatiques ne s'était pas encore améliorée, les mesures de restrictions restaient en vigueur.

Le Conseil communal souhaite ici remercier la population touchée par ces restrictions, car dès qu'elle a été communiquée, le service des eaux a constaté une forte diminution de la consommation, signifiant ainsi que les mesures demandées étaient bien respectées.

Christian Hostettler, conseiller communal

Actualités

Elections fédérales

En date du 18 octobre 2015, deux élections fédérales auront lieu pour la législature 2015-2019:

- élection de quatre députés du canton de Neuchâtel au Conseil national;
- élection de deux députés du canton au Conseil des Etats.

Nous rappelons ici les possibilités offertes au citoyen pour lui permettre l'exercice du droit de vote:

- vote par correspondance par voie postale (dépôt de l'enveloppe en courrier B jusqu'au mardi précédent l'élection, ensuite par courrier A jusqu'au vendredi, heure de fermeture du bureau de poste ou levée de boîte aux lettres);
- vote par correspondance par dépôt dans les boîtes aux lettres communales. Les deux villages desservis par un guichet sont équipés d'une boîte sécurisée, relevée régulièrement jusqu'au dimanche du jour de l'élection à 10h00;
- vote par le Guichet unique jusqu'au samedi midi;
- vote au bureau électoral unique à Cernier - Epervier 6, le dimanche dès 10h00 jusqu'à midi;
- vote au domicile sur demande jusqu'au dimanche 11h00, pour les personnes malades ou handicapées.

Nous rendons attentifs les électeurs étrangers que seule l'élection au Conseil des Etats leur est ouverte, car elle est de droit cantonal, alors que celle au Conseil national est une élection fédérale.

L'usage du Guichet unique est vivement recommandé pour voter de manière sécurisée et automatisée. Afin de vous permettre

de voter par voie électronique, l'administration du contrôle des habitants établit volontiers les demandes de contrat au Guichet unique directement aux bureaux de Cernier et des Geneveys-sur-Coffrane, sur présentation d'une pièce d'identité valable.

Pour toute question, le contrôle des habitants vous renseigne au 032 886 56 23 ou à cdh.val-de-ruz@ne.ch.

Programme des soirées «Comment vous faites?» du CSVR

Afin de favoriser les liens entre l'école et les familles, le Cercle scolaire de Val-de-Ruz organise des soirées entre et pour les parents autour de différents thèmes portant sur l'enfance, l'adolescence et l'école. Voici le programme de cette année scolaire:

- **Troubles du comportement alimentaire, obésité - 23 septembre 2015 à 20h00**
Quand s'alarmer, que faire et quelle prévention au quotidien? Animation par Mme Florence Authier, diététicienne, Espace nutrition Neuchâtel.
- **Mon enfant, l'argent et la consommation - 2 novembre 2015 à 20h00**
Votre enfant veut ci, veut ça... et tout de suite? Maman, Papa, je veux ça! tu m'achètes ça! L'argent de poche, un casse-tête... Animation par Mme Kirsten Kirchner, Formation des Parents CH et Mme Manuela Guyot, conseillère médico-éducative. En collaboration avec Pro Juventute FAPERT (Fédération des Associations de Parents d'élèves de Suisse Romande et du Tessin).
- **Le harcèlement scolaire - 4 février 2016 à 20h00**
Définition, impacts somatique, cognitif et spirituel, à quoi peut-on le voir? Quels signaux, quels symptômes? Pourquoi tel enfant est-il harcelé? Que peut faire le parent? A quel moment une intervention parentale est-elle impérative? L'impact du harcèlement sur le tissu familial. Animation par M. Jean-Luc Tournier, psychologue, psychothérapeute, consultant en institutions sociales.
- **Canabis et adolescence - 7 mars 2016 à 20h00**
Animation par M. Clément Descoedres, licencié en sciences sociales, référent psychosocial au Drop-In de Neuchâtel, responsable projet CANNADO.
- **Que faire à manger? Parfois un vrai casse-tête! - 25 avril 2016 à 20h00**
Comment jongler sans se perdre entre les habitudes et goûts de chacun, les recommandations alimentaires et tout ce qui se dit sur ce qu'il faut manger et ne pas manger? Animation par Mme Florence Authier, diététicienne, Espace nutrition Neuchâtel.
- **Qu'est-ce que comprend mon enfant quand je dis stop... 2 juin 2016 à 20h00**
Qu'est-ce qu'aimer ses enfants? Poser un cadre... structurant ou déroutant? Trop sévères, trop permissifs? Comment et pourquoi poser des limites? Animation par Mme Nadja Ruffiner, Psychologue FSP en psychologie d'urgence, somatic experiencing.

Les soirées se déroulent au Collège de la Fontenelle, en salle de conférence ou à l'aula, selon le nombre de participants. Inscription obligatoire auprès du secrétariat du CSVR au 032 854 95 59 ou à cercle-scolaire.val-de-ruz@ne.ch.

Retrouvez plus d'information sur www.csvr.ch.

Anniversaires et jubilés

Fêteront leurs 50 ans de mariage en octobre 2015:
- Grimm Elisabeth et Marcel à Villiers;
- Kramer Gilberte et Serge aux Geneveys-sur-Coffrane;
- Schürch Lilli et Ulrich à Chézard-Saint-Martin;
- Spohn Danielle et Jean-Jacques à Cernier.
Steiner Janine et Fernand aux Hauts-Geneveys fêteront leurs 60 ans de mariage.
Thiébaud Olga et Jean à Cernier fêteront leurs 70 ans de mariage; Madame Thiébaud fêtera également ses 90 ans de même que Madame Tripet Anne-Marie à Chézard-Saint-Martin.

Vie pratique

Commande des abonnements de ski en exclusivité pour les habitants de la Commune

La Commune de Val-de-Ruz et les remontées de téléskis Bugnens-Savagnières SA et Crêt-du-Puy SA ont le plaisir de proposer à l'ensemble de la population des abonnements de ski pour la saison 2015-2016 à des conditions très attractives.

Le formulaire de commande est disponible sur le site Internet www.val-de-ruz.ch. Il peut également être demandé au 032 886 56 33 ou à loisirs.val-de-ruz@ne.ch. Délai de commande et validité de l'offre: 31 octobre 2015

Manifestations

Quelles activités pour mon enfant au Val-de-Ruz? Sociétés, associations et particuliers: faites-vous connaître!

Dans le courant de l'automne, nous allons distribuer à tous les élèves du Cercle scolaire de Val-de-Ruz une brochure présentant la palette des offres disponibles sur le territoire de la Commune de Val-de-Ruz en matière de sports, loisirs et culture pour les enfants âgés de 4 à 16 ans. Pour ce faire, nous allons reprendre les informations figurant sur le site Internet communal. Aussi, nous invitons les sociétés, associations et particuliers réalisant des activités en faveur des enfants à se référer gratuitement.

Procédure de référencement:

- remplir le formulaire «Ajouter ou modifier votre information» à l'adresse Internet www.val-de-ruz.ch, rubrique «Sociétés locales et associations»;
- pour les sociétés, associations et particuliers déjà référencés, pensez à mettre régulièrement vos données à jour;
- les informations sont publiées dans un délai de 48 heures ouvrables.

La brochure sera réalisée en fonction des informations publiées sur le site au 30 septembre 2015.

Pour davantage d'informations, l'administration sports-loisirs-culture renseigne au 032 886 56 33 ou à loisirs.val-de-ruz@ne.ch.

Prochaine séance du Conseil général

Le Conseil général est convoqué le lundi 28 septembre 2015 à 19h30 à la salle polyvalente de Coffrane. L'ordre du jour est le suivant:

1. Appel
2. Adoption du procès-verbal de la séance du 29.06.2015
3. Communications du président
4. Augmentation de la dotation en personnel de l'unité administrative de la sécurité
5. Modification du règlement de la défense contre les incendies et les éléments naturels de la région Val-de-Ruz ainsi que de la police du feu régionale
6. Démission de la Commune du syndicat intercommunal de l'éolien et demande d'un crédit d'engagement de CHF 473'172.80 avec prélèvement à la réserve affectée d'organisation
7. Demande d'un crédit d'engagement de CHF 250'000 pour les travaux préliminaires en vue de la surveillance et l'assainissement de l'ancienne station d'épuration de La Rincieure
8. Demande d'un crédit-cadre de CHF 850'000 sur quatre ans (2016 à 2019) pour le renouvellement du parc véhicules communal
9. Achat de deux articles cadastraux en nature forêt sur le domaine forestier à Chézard-Saint-Martin
10. Rapport d'information relatif à l'amélioration de l'offre en matière de transports publics
11. Rapport d'information relatif aux améliorations foncières à Engollon, Savagnier et La Côtière
12. Motions et propositions
13. Interpellations et questions
14. Communications du Conseil communal